

ATTESTATION FISCALE 2021

M. Jean-François Hubert Mathieu René Garino, né le 28/06/1958 a perçu, au titre de ses retraites, la ou les somme(s) suivantes à déclarer aux services fiscaux (si absente(s) de la déclaration préremplie).

Organisme	Année	Montant imposable
CARSAT Sud-Est	2021	10 107,00 €
Complémentaire indépendants	2021	Non communiqué
KLESIA Agirc-Arrco	2021	4 794,00 €

Afin de simplifier vos démarches, vos organismes de retraite communiquent à l'administration fiscale française le montant des revenus imposables. Ces montants doivent figurer sur votre déclaration de revenus préremplie.

A bientôt sur www.info-retraite.fr

Conformément à la réglementation informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles ainsi que le droit de les faire rectifier. Ces droits s'exercent auprès de vos régimes de retraite concernés.

ATTESTATION FISCALE 2022

M. Jean-François Hubert Mathieu René Garino, né le 28/06/1958 a perçu, au titre de ses retraites, la ou les somme(s) suivantes à déclarer aux services fiscaux (si absente(s) de la déclaration préremplie).

Organisme	Année	Montant imposable
CARSAT Sud-Est	2022	10 759,00 €
Complémentaire indépendants	2022	Non communiqué
KLESIA Agirc-Arrco	2022	5 067,00 €

Afin de simplifier vos démarches, vos organismes de retraite communiquent à l'administration fiscale française le montant des revenus imposables. Ces montants doivent figurer sur votre déclaration de revenus préremplie.

A bientôt sur www.info-retraite.fr

Conformément à la réglementation informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles ainsi que le droit de les faire rectifier. Ces droits s'exercent auprès de vos régimes de retraite concernés.



C32/ID1K/HC5P

Mme VADEL SIDONIE
123 AVENUE FRANCIS TONNER
06150 CANNES

Références à rappeler
numéro identifiant 0425769T

CANNES, le 12 mai 2023

Votre contact en direct
032Myriam.LOMBARDI@pole-emploi.net

HC5P
PE32

RELEVE DE SITUATION DU 27/04/2023 AU 28/04/2023
Situation au 27/04/2023

PERIODE DU 01/04/2023 AU 30/04/2023 (30 jours)											
Avril 2023	Allocations déjà versées						Allocations dues				
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu
Allocation de Solidarité Spécifique							10	181,70			181,70
Non indemnisé							20				
Allocations dues (1)											181,70

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 4)	(6) Sommes trop perçues
181,70	0,00	0,00	0,00	181,70	0,00

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 0,00 €, calculé sur la base d'un taux personnalisé de 0,00 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur www.pole-emploi.fr, dans la rubrique « Mes attestations ».

POLE EMPLOI PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

POLE EMPLOI CANNES 156 AV MICHEL JOURDAN 06150 CANNES

www.pole-emploi.fr - **3949** Service gratuit + prix appel

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 08H30 A 12H30. RECEPTION UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS L'APRES MIDI DU LUNDI AU JEUDI DE 12H30 A 16H15.

POLE EMPLOI PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Références à rappeler

numéro identifiant 0425769T

REGLEMENT DU 02/05/2023

Règlement de 181,70 euros par virement bancaire au nom de MME VADEL SIDONIE
 Domiciliation : FR7630003004870005018352537 SOGEFRPP

Situation au 28/04/2023

PERIODE DU 01/04/2023 AU 30/04/2023 (30 jours)							Régularisation					
Avril 2023	Allocations déjà versées						Allocations dues					
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Allocation de Solidarité Spécifique	10	181,70				181,70	10	181,70				181,70
Rémunération de formation pôle emploi							20	475,00				475,00
Non indemnisé	20											
Allocations dues (1)												475,00

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 4)	(6) Sommes trop perçues
475,00	0,00	0,00	0,00	475,00	0,00

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 0,00 € calculé sur la base d'un taux personnalisé de 0,00 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur www.pole-emploi.fr, dans la rubrique « Mes attestations ».

REGLEMENT DU 03/05/2023

Règlement de 475,00 euros par virement bancaire au nom de MME VADEL SIDONIE
 Domiciliation : FR7630003004870005018352537 SOGEFRPP

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 30/04/2023

Indemnisation à la Rémunération de formation pôle emploi depuis le 11/04/2023 : 20 allocations.

POLE EMPLOI PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Références à rappeler

numéro identifiant 0425769T

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur www.pole-emploi.fr.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- en vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr,
- en appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).